Madame, Monsieur,

Chers parents,

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, le principe de gratuité scolaire arrive en première et deuxième année pour la rentrée 2023.

Vous êtes donc directement concernés par ce changement.

Ce que cela implique concrètement pour vous :

- Les **fournitures scolaires** sont fournies pas l'école à la rentrée (crayons, cahiers, colle, …). Ces achats étant subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune participation ne vous sera demandée par l'établissement pour ces derniers.
  Nous attirons votre attention sur le fait que le plumier reste à l'école et que l'enfant ne sera pas autorisé à le prendre à la maison.
- Les parents fournissent néanmoins **le cartable** et **le plumier** (vide), ainsi que **les tenues de gymnastique,** en conformité avec l'uniforme et le règlement d'ordre intérieur.

Les frais de service (temps de midi, garderie et repas chauds) restent à charge des parents, au même titre que les frais obligatoires (activités culturelles et sportives, séjours avec nuitées) et certains frais facultatifs (manuels scolaires et cahiers d'exercices).

L'ensemble des frais susmentionnés est repris dans notre estimation des frais, disponible sur notre site internet et dans notre brochure (à paraitre).

Dans le cadre des travaux à domicile et de l'étude, l'Association des Parents vous propose l'achat d'un pack via Frederix, contenant le matériel nécessaire (crayons, stylo, …). Le mode d'emploi se trouve en pièce jointe du présent mail.

En vous souhaitant d'agréables vacances d'été et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

Cordialement,

Matthieu Desmarchelier

Directeur.